

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de mars 2006**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

06-03-036 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 6 et 20 février 2006.

ADOPTÉE

06-03-037 **Nomination du maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseiller Martin Sévégné, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

06-03-038 **Nominations au comité consultatif d'urbanisme**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer Alexis Gagné et Réjean Rodrigue au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans venant à échéance en mars 2008.

ADOPTÉE

06-03-039 **Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 8 février 2006
- nos 6CH000247 à 6CH000249 3 381.97 \$
- En date du 22 février 2006
- nos 6CH000250 à 6CH000256 29 174.25 \$
- En date du 23 février 2006
- nos 6CH000257 à 6CH000259 2 750.00 \$
- En date du 28 février 2006
- no 6CH000260 12 008.00 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 31 décembre 2005
- nos 5CH200031 5 928.68 \$

dépôts salaires des périodes 200606 à 200609
temps supplémentaire des périodes 200606 à 200609

ADOPTÉE

06-03-040

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 6 mars 2006
- nos 6CH000261 à 6CH000379 330 123.41 \$

ADOPTÉE

États des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

06-03-041

Démission d'un pompier

ATTENDU QUE Monsieur Martin Laflamme a remis sa démission effective à compter du 27 février 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de Monsieur Martin Laflamme.

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la remise des documents officiels mettant un terme au contrat de travail de Monsieur Laflamme.

ADOPTÉE

06-03-042

Engagement d'un responsable de la maintenance

ATTENDU QU'un avis a été affiché à l'interne conformément à l'article 18.03 de la convention collective de travail pour combler le poste vacant de responsable de la maintenance au Service des Loisirs, des Sports et de la Culture;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir pour le poste mentionné M. Jocelyn Sévigny pour la période d'entraînement de 30 jours de travail prévue à la convention collective;

Cette période débute le 20 février 2006;

Les conditions de travail sont celles prévues à ladite convention collective.

ADOPTÉE

0603-043

Congrès de la C.O.M.A.Q.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, Mario Juare, directeur général, et Jean-Marc Bédard, directeur adjoint à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à St-Sauveur du 7 au 9 juin 2006;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

06-03-044

Congrès de l'AQAIRS

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de permettre au Régisseur des loisirs Claude Fortier d'assister au congrès de l'AQAIRS qui se tiendra à Québec du 14 au 17 mai 2006.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

Politique de taux salarial d'embauche pour les pompiers/premiers répondants – Reporté

06-03-045

Soumissions de fauchage des chemins municipaux et contour des étangs épuration

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé le 6 mars par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du fauchage des chemins municipaux et du contour des étangs d'épuration des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme soit Bois-Net Pépin inc., au prix de 15 995.16 \$, taxes incluses, selon la description des travaux demandés.

ADOPTÉE

06-03-046

Appel d'offres public commun pour le contrat d'enfouissement, de traitement, de cueillette et de transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au renouvellement de son contrat d'enfouissement, de traitement, de cueillette et de transport des matières résiduelles pour le 1^{er} janvier 2007, comme la plupart des autres municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité de se regrouper dans le cadre d'un appel d'offres commun;

ATTENDU QU'un devis d'appel d'offres commun est élaboré en respectant les besoins et les préoccupations de chacune des municipalités participantes;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de Princeville dans le cadre du regroupement des municipalités de la MRC de l'Érable, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Princeville délègue à la Ville de Plessisville les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le contrat d'enfouissement, de traitement, de cueillette et de transport des matières résiduelles de chacune des municipalité formant le regroupement.

ADOPTÉE

06-03-047

Programme d'encouragement à la pratique régionale du Loisir au Centre-du-Québec – Demande de subvention régionale

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement que la Ville de Princeville donne son appui à la Table ressource Enfance-Famille de la MRC de l'Érable pour la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale du loisir au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

06-03-048

Vente d'un terrain résidentiel – 55 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Guylaine Lecomte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-41 (55 rue Girouard) pour le prix de 15 686 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

06-03-049

Délégation aux Grands Prix du Tourisme

ATTENDU l'invitation reçue par l'organisation des Grands Prix du Tourisme de la région Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE le Centre aquatique Le Lac le Mirage inc. de Princeville y est mis en nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré et il est unanimement résolu que quatre délégués de la Ville de Princeville assistent à la remise des Grands Prix du Tourisme qui aura lieu le 23 mars 2006 au Club de Golf de Gentilly.

QUE ce conseil autorise la trésorière à défrayer le coût de quatre (4) billets au montant total de 160 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

06-03-050

Appui à la randonnée 2006 du Parc linéaire des Bois-Francs

ATTENDU QUE l'organisation du Parc Linéaire des Bois-Francs débute ses préparatifs pour la tenue de la 10^{ème} édition de la Randonnée du Parc linéaire des Bois-Francs qui aura lieu le 4 juin 2006;

ATTENDU QUE la Randonnée empruntera le parcours du Parc Linéaire et diverses rues qui traverse la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'appuyer l'organisation du Parc Linéaire des Bois-Francs pour la tenue de la 10^{ème} édition de la Randonnée qui doit avoir lieu le Dimanche, 4 juin 2006.

QUE la Ville de Princeville autorise l'organisation à traverser l'ensemble de son territoire sur le parc linéaire des Bois-Francs et les diverses rues prévues.

ADOPTÉE

06-03-051

Demande de commandite pour la randonnée 2006 du Parc linéaire des Bois-Francs

ATTENDU QUE l'organisation du Parc Linéaire des Bois-Francs débute ses préparatifs pour la tenue de la 10^{ème} édition de la Randonnée qui aura lieu le 4 juin 2006;

ATTENDU QUE l'organisation de la Randonnée 2006 désire obtenir un appui financier pour la réalisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder un montant de 250 \$ à l'organisation de la Randonnée du Parc Linéaire des Bois-Francs pour la tenue de la 10^{ème} édition.

ADOPTÉE

06-03-052

Demande de subvention – Harmonies Prince-Daveluy

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par les Harmonies Prince-Daveluy;

ATTENDU QU'une soixantaine de jeunes musiciens de Princeville et des environs se produiront lors d'un Festival des Harmonies à Belfort en France;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est résolu que ce conseil accepte de verser à l'organisation des Harmonies Prince-Daveluy un montant de 860 \$ pour contribuer à leur présence au Festival des Harmonies à Belfort en France.

Le vote est demandé : 4 pour
3 contre

ADOPTÉE SUR DIVISION

06-03-053

Assistance financière pour la Fête Nationale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le régisseur des loisirs, Claude Fortier à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2006.

ADOPTÉE

Club Joie de Vivre de l'Érable inc. – Dépôt d'une lettre de remerciements - Classée

Régie des alcools, des courses et des jeux – Dossier Billard Pub Le Boulevard – Conforme à la réglementation - Classé.

06-03-054

Société d'agriculture des Bois-Francis

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser un montant de 60 \$ à la Société d'agriculture des Bois-Francis pour la parution d'une publicité dans le bottin 2006.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-03-055

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière